



**ACADEMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jules Ferry
Avenue Claude Jeunemaitre
80160 CONTY
ce.0800025t@ac-amiens.fr
03 22 71 83 00

Marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne (Cantabrie) en mars 2026

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1^{er} : Présentation de la procédure

1.1 Mode de passation du marché

Il s'agit d'une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne (Cantabrie).

Le voyage en Cantabrie vise deux objectifs :

- la découverte d'une culture étrangère à travers son histoire, son architecture et ses modes de vie
- la pratique en immersion de la langue espagnole (hébergement en familles)

Jour 1 Dimanche 22 mars 2026 : Départ de Conty

Repas non inclus

Jour 2 Lundi 23 mars 2026 : Guernika-Lumo

Arrivée dans la ville de Guernika-Lumo, lien avec la peinture Guernika de Pablo Picasso, initiation à la pelote basque. Petit déjeuner non inclus. Déjeuner non inclus.

Arrivée à Santander le soir.

Diner et nuit en famille.

Jour 3 Mardi 24 mars 2026 : Santander

Panier repas pour le déjeuner fourni par les familles d'accueil.

Matin, visite guidée de la ville de Santander, notamment la presqu'île de la Magdalena, ses paysages, ses monuments.

Puis route vers Comillas pour la visite guidée du pavillon « El Capricho » de Gaudi. Enfin, découverte de l'architecture médiévale de Santillana del Mar.

Diner et nuit en famille.

Jour 4 Mercredi 25 mars 2026 : parc animalier du Cabarceno

Panier repas pour le déjeuner fourni par les familles d'accueil.

Départ pour la visite guidée du parc animalier du Cabarceno.

Diner et nuit en famille.

Jour 5 Jeudi 26 mars 2026 : Bilbao

Panier repas pour le déjeuner fourni par les familles d'accueil.

Découverte de la ville de Bilbao au travers d'un rallye photo et visite du musée Guggenheim.

Départ pour le retour en fin de journée. Dîner non inclus.

Jour 6 Vendredi 27 mars 2026 : Retour à Conty. Repas non inclus

Dates : du 22 au 27 mars 2026

Durée du séjour : 5 jours avec transport aller et retour de nuit (départ le dimanche soir, retour le vendredi matin) Le séjour est destiné à la découverte culturelle et linguistique de la Cantabrie, en Espagne.

Effectifs : 50 élèves de 4ème et 4 accompagnateurs

Descriptif des prestations souhaitées

Mode de transport : en car grand tourisme (du collège jusqu'au logement A/R + transport sur les lieux d'activité durant le séjour). Le bus doit être aux normes françaises, chauffé, climatisé. Il doit disposer de toilettes et de ceintures de sécurité.

Mode d'hébergement : Hébergement en familles. Repas et hébergement en pension complète sauf indiqué dans le déroulement susmentionné.

Le prix doit inclure impérativement :

- le transport
- l'hébergement en familles, la restauration
- les réservations, visites et activités.

Article 2 : Présentation des offres

L'offre devra être constituée par :

- le présent document « Règlement de consultation » signé et paraphé sur chaque page
- une proposition tarifaire correspondant aux prestations demandées. L'offre de prix doit obligatoirement proposer un prix par participant (élèves et accompagnateurs). Ce prix inclut tous les frais et taxes, il est ferme et définitif. Toute variation du coût dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire.
- le projet de contrat de voyage comprenant les conditions des assurances annulation clairement exprimées (assurance annulation individuelle, assurance annulation voyage collective. Les décisions administratives d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie ou catastrophe naturelle devront être considérées comme causes d'annulation couvertes par la garantie)
- les pièces ou mémoires que le candidat estime nécessaires pour appuyer et valoriser son offre (références, moyens, savoir-faire, organisation du travail...)
- une attestation de conformité du bus avec la réglementation en vigueur (qui sera à envoyer signée un mois avant le départ)

Article 3 : Remise des offres

Date limite de remise des offres le **jeudi 30 octobre 2026 à 17 heures** (heure de Paris) par réponse à la publication sur le site de l'AJI à <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

Article 4 : Analyse des offres et jugement des offres

Les critères de jugement sont :

- la qualité des prestations proposées par le prestataire : 50%
- le prix : 50%

Les conditions d'annulation individuelle et collective devront être clairement précisées.

Article 5 : Obligations légales et réglementaires du candidat

Le candidat doit être une agence de voyage titulaire d'une licence de tourisme ou une association de tourisme agréée.

Les moyens de transport utilisés doivent répondre aux obligations de sécurité prévues par la réglementation en vigueur le jour du départ.

Article 6 : Modalités de règlement

Les paiements s'effectuent par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires.

Les paiements seront réalisés au prorata du nombre de participants par établissement. Un acompte de 70% sera versé au titulaire du marché après la signature du contrat et sur présentation d'une facture.

Le solde de 30% sera payé sur facture après exécution du contrat.

Contractualisation

L'engagement de l'établissement ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par le Chef d'établissement du contrat avec le prestataire dûment approuvée par le Conseil d'administration de l'établissement et après que la délibération du Conseil d'administration ait acquis son caractère exécutoire.

La signature du contrat de réservation de l'agence ou du prestataire entraîne un engagement sur un effectif déterminé de participants et la mise en application des conditions d'assurance annulation.

A....., le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de la société